

mais qu'on ne peut l'obliger de penser. Je crois qu'il était normal de prévoir dans la loi certaines normes d'admission.

L'ancien gouvernement avait reconnu les besoins des universités et comme on l'a déjà dit à la Chambre, nous avons doublé les subventions par personne aux universités, accordé des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour la construction de résidences d'étudiants, autorisé la déduction de certains frais d'instruction dans les universités aux fins de l'impôt sur le revenu, et bien d'autres choses qu'on pourrait mentionner. Je crois que le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) a signalé en détail l'aide financière accordée à l'enseignement et à la recherche, cette année; je n'y reviendrai pas. J'ai toutefois noté le montant et je crois qu'au total, il s'élève à 156 millions. C'est évidemment un montant considérable de fonds fédéraux pour l'éducation.

On reconnaît généralement que les coûts de l'instruction publique sont montés en flèche. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la taxe foncière pour constater que les écoles primaires et secondaires imposent un fardeau extrêmement lourd aux contribuables municipaux. Dans ma propre province du Manitoba, on a effectué des changements révolutionnaires dans l'enseignement en établissant des divisions scolaires plus grandes et en veillant au transport scolaire, ce qui a entraîné un supplément de frais. Les petites écoles d'une pièce où le cours primaire complet était donné disparaissent, ainsi que les professeurs incompetents. On possède dans les régions rurales des chances égales de s'instruire. C'est une excellente chose pour nos jeunes gens et notre pays. Par conséquent, on ne se plaint pas du lourd fardeau des taxes municipales comme on serait porté à le croire, car les contribuables se rendent compte sans doute qu'il leur incombe de fournir des occasions favorables à nos jeunes et j'espère que ceux-ci justifieront la confiance qu'on leur fait.

Étant donné que la nouvelle génération se lance maintenant à l'assaut de nos universités, les finances provinciales s'en ressentent. Par conséquent, les municipalités peuvent, sans remords, demander aux provinces des subventions plus élevées et, à leur tour, les provinces demandent un accroissement de la participation fédérale. Ainsi je crois que cette mesure et les autres mesures de l'aide à l'enseignement sont tout à fait justifiées. Je ne sous-estime pas le besoin ni l'importance de l'aide fédérale à l'enseignement supérieur; mais je mets, certes, en question comme je l'ai déjà fait, l'attitude du gouvernement fédéral envers ces problèmes fondamentaux des provinces en matière d'éducation.

[M. Slogan.]

Tout d'abord, le fait que nous intervenions de nouveau dans un domaine relevant des provinces fait ressortir la nécessité de reviser notre attitude envers elles. Selon un des principes fondamentaux de la démocratie, le gouvernement qui dépense l'argent devrait percevoir les impôts. Cela se rattache à la proposition que j'ai faite pendant le débat sur le budget: il importe au plus haut point de tenir une conférence constitutionnelle afin d'accomplir deux choses; d'abord, répartir de nouveau la compétence entre les trois niveaux de gouvernement, les échelons municipal, provincial et fédéral et, ensuite, réaffecter les pouvoirs d'imposition selon la compétence de chaque niveau de gouvernement. Autrement dit, il faut donner aux gouvernements respectifs les assiettes fiscales pouvant répondre à leurs besoins. Subséquemment, il faudrait conclure une entente sur les priorités de dépenses.

Une pareille proposition a déjà été faite par le premier ministre M. Roblin, et je sais qu'elle a rallié l'appui du ministre des Finances (M. Gordon), comme le signale l'éditorial de la *Gazette* d'hier. J'estime que le régime de priorités est très urgent et c'est l'une des raisons qui m'ont poussé à interroger aujourd'hui le premier ministre suppléant (M. Martin). De sa réponse, je conclus que le gouvernement ne va prendre aucune initiative dans ce sens et je le déplore.

A mon avis, il faut avoir le sens des réalités. Nous devons nous rendre compte que les gouvernements n'ont qu'une seule source de recettes qui est, en fin de compte, le contribuable. On doit reconnaître également qu'il existe une limite aux ressources de ce dernier et qu'on ne peut lui extraire de l'argent que jusqu'à un certain point. Donc, en connaissance de cause, les divers échelons de gouvernement doivent établir à l'avance un barème de priorités, dans les trois ou quatre principaux domaines de dépenses au moins, comme l'instruction et la santé et le bien-être, où les compétences se chevauchent.

Si l'on agissait de la sorte, nous nous orienterions vers cette chartre du Canada dont j'ai parlé dans le débat sur le budget. Pour paraphraser les paroles de feu le président Kennedy: «La constitution ne ferait pas de nous des rivaux avides de pouvoir mais des associés à la recherche du progrès.»

On ne pourra en arriver à un tel accord sans collaboration et compromis; si on réussit, l'avenir du Canada au 20^e siècle s'en trouvera assuré. Si on néglige d'établir ces priorités, on court à la catastrophe et à l'effondrement de la Confédération. Le succès ou la faillite de cette conférence dépendra naturellement en grande partie de la province de Québec. Je trouve que celle-ci doit faire preuve d'une attitude plus positive pour qu'on cesse de croire qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut mais